

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE



Prix de l'excellence économique en STMG

SESSION 2018

Rapport du jury

Finalité du Prix de l'excellence économique STMG :

Le Prix de l'excellence économique STMG a été mis en œuvre à l'initiative de l'académie de Créteil. La Banque de France et CITECO ont immédiatement répondu positivement à la proposition d'expérimentation à grande échelle d'une expérience menée plus modestement deux ans auparavant. Le Prix de l'excellence économique STMG a été proposé à toutes les classes de terminales STMG de l'académie de Créteil. Les professeurs volontaires ont accompagné leurs élèves volontaires. Le fait de ne pas imposer le concours à tous les élèves, mais au contraire d'éveiller l'implication personnelle est déjà un travail sur le parcours de l'élève qui deviendra étudiant.

Le Prix de l'excellence économique STMG a pour but de proposer une épreuve écrite d'une exigence relativement comparable à ce qui peut se faire au Concours général des lycées. Toutefois la forme en est différente et la déclinaison de l'objectif pédagogique peut s'avérer multiple. Entraîner un groupe d'élèves à un concours n'a pas nécessairement pour but de... remporter ce concours. L'effet dynamique de groupe, l'engouement collectif, la valorisation individuelle par la participation sont autant de facteurs de motivation pour un professeur. Le Prix de l'excellence économique STMG ne cherche pas à ce que les professeurs forment des « champions » de l'économie, mais à ce que les concepts économiques servent de moteur à un entraînement intellectuel de tous les élèves volontaires, quel que soit leur niveau scolaire.

Une cérémonie de remise du Prix de l'excellence économique STMG dans les locaux de la Banque de France est organisée à l'issue du jury. Le premier lauréat se verra offrir la possibilité de préparer gratuitement un concours d'entrée à la Banque de France, option utilisable à la fin de ses études. Les trois lauréats recevront un certificat de réussite au concours et chacun des participants, une attestation de participation. Ces documents pourront être valorisés dans le cadre de dossiers de poursuite d'étude post-bac. Les classes des trois lauréats et leurs professeurs seront invités à la remise des prix.

Programme support de l'épreuve :

Le programme est celui d'économie de STMG. Sachant que l'épreuve a lieu en janvier, nous ne pouvons pas poser de sujet sur les derniers thèmes de terminale. Nous nous en tiendrons donc à l'ensemble du programme de première, et des premiers thèmes de terminale : thèmes 1 à 8.

Attendus pédagogiques :

Le jury n'aura aucune exigence spécifique liée à la forme de la rédaction (ni sur l'expression du plan suivi, ni sur une introduction et une conclusion respectant les normes usuelles de la dissertation). Il s'agit ainsi de ne pas entrer en conflit avec la formation des élèves pour leurs épreuves de baccalauréat. C'est surtout sur le fond et sur la qualité de la logique argumentative que va se porter le regard des évaluateurs. Les élèves devront montrer une capacité de raisonnement à propos de la problématique posée en utilisant à la fois leurs connaissances et les informations contenues dans le corpus documentaire.

Le format du sujet sera donc différent de ce qui se fait en économie au baccalauréat STMG, avec un corpus beaucoup plus long (8 pages) et l'expression d'un thème de réflexion préfigurant la question d'argumentation, sans les questions préalables. La durée de l'épreuve est de 4 heures.

Le sujet est construit en fonction des compétences scolaires des élèves de STMG. Il permet à tous les élèves de participer sans être dépassés par la difficulté.

Le sujet présente trois niveaux possibles de mise en œuvre:

- Un niveau applicatif : simple prélèvement d'information dans un corpus documentaire long ; ce qui permet aux élèves très scolaires de retirer un bénéfice de l'entraînement au travail sur ce type de sujet.
- Un niveau organisationnel : structuration des informations relevées et liens avec les connaissances de cours.

- Un niveau analytique : raisonnement sur les causalités entre les informations relevées. Le sujet n'impose pas de problématique, mais oriente les élèves en exprimant un thème de réflexion (sorte de titre thématique du corpus documentaire). C'est à l'élève de déterminer sa problématique précise pour organiser le fil conducteur de sa réflexion. Le choix et le suivi d'une problématique est constitutif du niveau analytique.

Le corpus documentaire présente une diversité de lecture des informations : textes, tableaux de chiffres, graphiques, cartes, infographies...

Les professeurs souhaitant faire participer leurs élèves peuvent le faire pour plusieurs finalités différentes : accoutumer les élèves au stress d'une épreuve à enjeu avant le baccalauréat, entraîner à des attendus de l'enseignement supérieur (CPGE, DUT, Licence), intégrer le Prix de l'excellence économique STMG à la formation scolaire de terminale. Cet objectif est possible pour tous les élèves, y compris ceux pour lesquels le développement des compétences de lecture d'un corpus documentaire varié et multiple est nécessaire.

Organisation de la session 2018 :

L'épreuve écrite a été organisée dans la semaine du 22 au 26 janvier 2018, l'organisation pratique en revenant aux établissements.

128 élèves de 13 classes différentes, issues de 11 lycées publics et privés sous contrat de l'académie Créteil, étaient inscrits. Au final 98 d'entre eux sont allés au bout de l'épreuve et ont rendu une copie.

La cérémonie de remise du Prix est fixée au jeudi 15 mars, dans l'espace Conférences de la Banque de France, 31 rue Croix des Petits Champs, Paris, en présence de tous les membres du jury et de Monsieur Laurent DROUIN, adjoint au directeur de la Direction des Particuliers de la Banque de France.

Lauréats de la session 2018 :

4 élèves sont distingués :

- 1^{er} lauréat : Monsieur **Quentin DROUHOT**, du lycée Gaston Bachelard de Chelles, professeure Madame Lepaon ;
- 2^{ème} lauréat ex aequo : Monsieur **Bastien NOUET**, du lycée Samuel de Champlain de Chennevières-sur-Marne, professeures Mesdames Etronnier et Poitiers ;
- 2^{ème} lauréat ex aequo : Monsieur **Jules DE SOUSA LOPES MOREIRA**, du lycée Étienne Bézout de Nemours, professeure Madame Breuillet-Guyon ;
- 3^{ème} lauréat : Monsieur **Daniel STICI**, du lycée Mansart de Saint Maur, professeure Madame Moussa.

9 élèves ont été déclarés « finalistes » ; outre les quatre lauréats :

- Madame Fatima-Zohra BENSEBA, du lycée Romain Rolland d'Ivry-sur-Seine ;
- Monsieur Tom CHEDEAU, du lycée Gaston Bachelard de Chelles ;
- Madame Alexandra DJERRIRI, du lycée Saint Laurent de Lagny-sur-Marne ;
- Madame Clémence MOREAU, du lycée Samuel de Champlain de Chennevières-sur-Marne ;
- Madame Irem ZENGIN, du lycée Étienne Bézout de Nemours.

Critères d'évaluation :

Critères généraux :

Évaluation de la construction du raisonnement :	
Structure	<ul style="list-style-type: none"> - Éléments introductifs ; - Plusieurs, au moins deux groupes d'éléments (parties) ; - Éléments conclusifs (phrase, sans ouverture obligatoire).
Logique globale de la construction	<ul style="list-style-type: none"> - Enchaînement cohérent des groupes d'éléments.
Qualité de l'expression écrite	<ul style="list-style-type: none"> - Orthographe ; - Grammaire ; - Syntaxe.
Évaluation des savoirs et concepts :	
Clarté de l'exposé des idées	<ul style="list-style-type: none"> - Énoncé ; - Explication ; - Illustration. <p>L'ensemble devant répondre à la problématique du sujet pour rendre l'élément validable.</p>
Maîtrise du vocabulaire	<ul style="list-style-type: none"> - Économique, que ce soit apporté par le corpus documentaire ou tout autre terme économique utilisé par le candidat.
Expression des concepts fondamentaux du sujet	<ul style="list-style-type: none"> - Soit une définition exprimée en introduction ou des éléments explicatifs exprimés au cours du raisonnement.

Critères liés au sujet :

Grille d'analyse des copies	--	-	+	++
<p>Le candidat a-t-il identifié les trois grandes évolutions sur le marché du travail français depuis 10 ans :</p> <ol style="list-style-type: none"> I. La montée du chômage depuis la crise de 2008, notamment chez les jeunes et les ouvriers peu qualifiés ; II. Des réformes visant à la flexibilisation du marché du travail, notamment l'assouplissement des règles relatives à la rupture du contrat de travail, ainsi que l'allègement du coût du travail ; III. La montée de la précarité de l'emploi. 				
<p>Le candidat a-t-il structuré ces évolutions en distinguant :</p> <ol style="list-style-type: none"> I. les évolutions conjoncturelles du marché du travail ; II. les réformes structurelles du marché du travail ; III. les conséquences de ces réformes. 				
<p>Le candidat a-t-il relié ces différentes évolutions dans le cadre d'une réflexion problématisée.</p>				

Sujet :

Vous rédigerez une note de synthèse de l'ensemble documentaire fourni sur le thème suivant :
Les évolutions sur le marché du travail en France depuis 10 ans

Document 1

Marché du travail : pourquoi l'emploi ne décolle t'il toujours pas vraiment en France ?

Yannick L'Horty, Cahiers français, n° 396, janvier-février 2017, Dix enjeux économiques pour 2017

Le thème de l'emploi occupe une position centrale dans l'ensemble des débats économiques et politiques.

D'un côté, il s'agit d'un objectif très consensuel : tout le monde s'accorde pour considérer qu'il est essentiel d'améliorer l'emploi et de lutter contre le chômage. Dans le contexte de crise persistante et de dégradation continue du marché du travail depuis le début de 2008, il apparaît encore plus essentiel de créer de nouveaux emplois et de sauvegarder ceux existants. [...]

Mais d'un autre côté, les divergences sont grandes sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. De multiples désaccords existent sur la nature et l'ampleur des actions à mener, dans le domaine des politiques de l'emploi, de la réforme du code du travail, de celle de l'assurance chômage, de l'organisation de la formation professionnelle, ou encore des exonérations de cotisations sociales. [...]

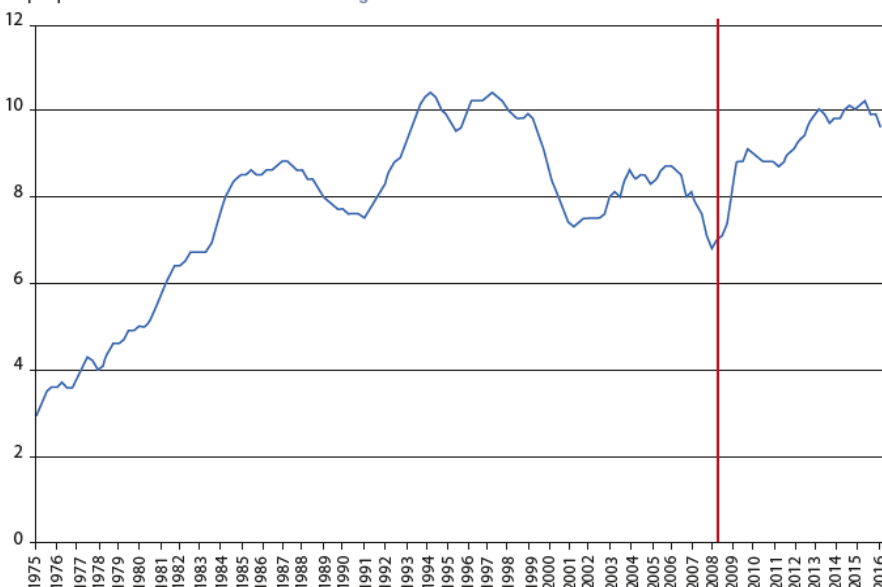
Les effets aggravants de la crise sur un taux de chômage déjà élevé...

À l'épreuve de la crise, les trajectoires de l'emploi et du chômage ont subi des inflexions très nettes dans tous les pays. De nouvelles sources de divergences ont été constatées selon les économies, en fonction des écarts de croissance et des dissemblances dans les politiques publiques mises en œuvre, qui ont été très contrastées d'un pays à l'autre. La crise est ainsi à l'origine de différences nouvelles entre les pays et elle a sans doute accentué partout l'attention portée au chômage. [...]

Dans le cas de la France, la crise n'explique pas tout, loin de là. Il est clair que la situation du marché du travail s'est fortement dégradée depuis 2008, avec une augmentation de l'ordre de trois points du taux de chômage, tandis que le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) est passé de 1,9 million au premier trimestre 2008 à 2,9 millions début 2015, soit une hausse de plus de 40 %. Mais le niveau du chômage était déjà élevé avant la crise (graphique 1). Le taux de chômage en France n'est pas descendu sous la barre des 7 % depuis plus de 30 ans.

En baisse tendancielle depuis le milieu des années 1990, il était parvenu à un point bas de 7,1 % début 2008, avant d'augmenter sous l'effet de la crise. En 2015, il dépasse 10 % et retrouve ainsi son niveau le plus élevé atteint près de vingt ans plus tôt. [...]

Graphique 1 : Evolution du taux de chômage au sens du BIT¹ en France



Source : Insee, enquête emploi

Champ : France (hors Mayotte), population des ménages, personnes de 15 ans ou plus

Le trait vertical matérialise le début de la grande dépression en France.

(1) Un chômeur au sens du BIT (Bureau international du travail) est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence, et qui est disponible pour travailler dans les deux semaines et a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent (ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois).

Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes en activité (en emploi ou au chômage).

... du fait d'un mauvais appariement entre l'offre et la demande de travail

Ce constat est important du point de vue des politiques publiques. Les mouvements du chômage dans le temps sont souvent reliés aux actions de court et de long terme mises en œuvre. Dans un contexte de crise grave, il convient de mobiliser pleinement les instruments de politique conjoncturelle pour lutter contre le chômage. [...] Il importe de développer également des actions structurelles pour agir sur la composante de long terme du chômage. Sa progression et sa persistance bien avant la crise de 2008 signalent une défaillance du processus d'appariement entre offre et demande de travail. Ni la quantité, ni la qualité des offres et des demandes ne coïncident, dans un contexte d'insuffisante mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre.

Le coût du travail, y compris le coût d'embauche et le coût de licenciement, dépasse la productivité des emplois. Dans un tel contexte, la politique de lutte contre le chômage doit nécessairement combiner des actions macroéconomiques et des réformes structurelles.

Les deux courbes du chômage et la montée de la précarité

La dégradation du marché du travail avec la crise paraît beaucoup plus accentuée si l'on observe un autre indicateur, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Il s'agit là d'une source administrative à périodicité mensuelle alors que le chômage au sens du BIT est calculé à partir de l'enquête Emploi de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) tous les trimestres. Cette périodicité plus fréquente explique que la source administrative est la plus présente dans les médias qui commentent chaque mois sa publication. La source INSEE est préférée quant à elle par les experts du chômage parce que c'est la seule qui permette à la foi des comparaisons internationales et des comparaisons historiques (les chiffres de Pôle emploi ne sont pas toujours comparables d'une année sur l'autre, les modalités d'inscription pouvant changer).

Alors que le taux de chômage au sens du BIT a connu plusieurs phases de baisse depuis 2008, il n'en va pas de même pour le nombre de demandeurs d'emploi recensés par Pôle emploi, qui a connu une progression continue depuis 2008 (graphique 2).

Si l'on observe les demandeurs de catégorie A, qui n'exercent aucune activité réduite, le dernier point bas était en février 2008, avec 1,981 million d'inscrits. En août 2016, on dénombre 3,557 millions d'inscrits, soit une différence de 1,575 million correspondant à une progression de 80 % en huit ans et demi. Si l'on prend en compte également les demandeurs de catégories B et C, en activité réduite, le point bas était atteint en mai 2008 avec 3,054 millions d'inscrits. En août 2016, nous sommes à 5,518 millions d'inscrits, soit une hausse de 2,464 millions d'inscrits, correspondant à une augmentation de plus de 80 % en un peu plus de huit ans.

Ces séries ont connu des baisses ponctuelles sur un mois, voire même sur deux mois consécutifs, en 2011 et en 2016. Mais elles n'ont jamais enregistré trois mois de baisses consécutives depuis 2008. Début 2016, le marché du travail français entrait donc dans sa neuvième année consécutive de dégradation ininterrompue, sans qu'il y ait encore eu d'inversion de la courbe du chômage, que l'on considère les demandeurs de catégorie A ou ceux de catégorie A, B et C.

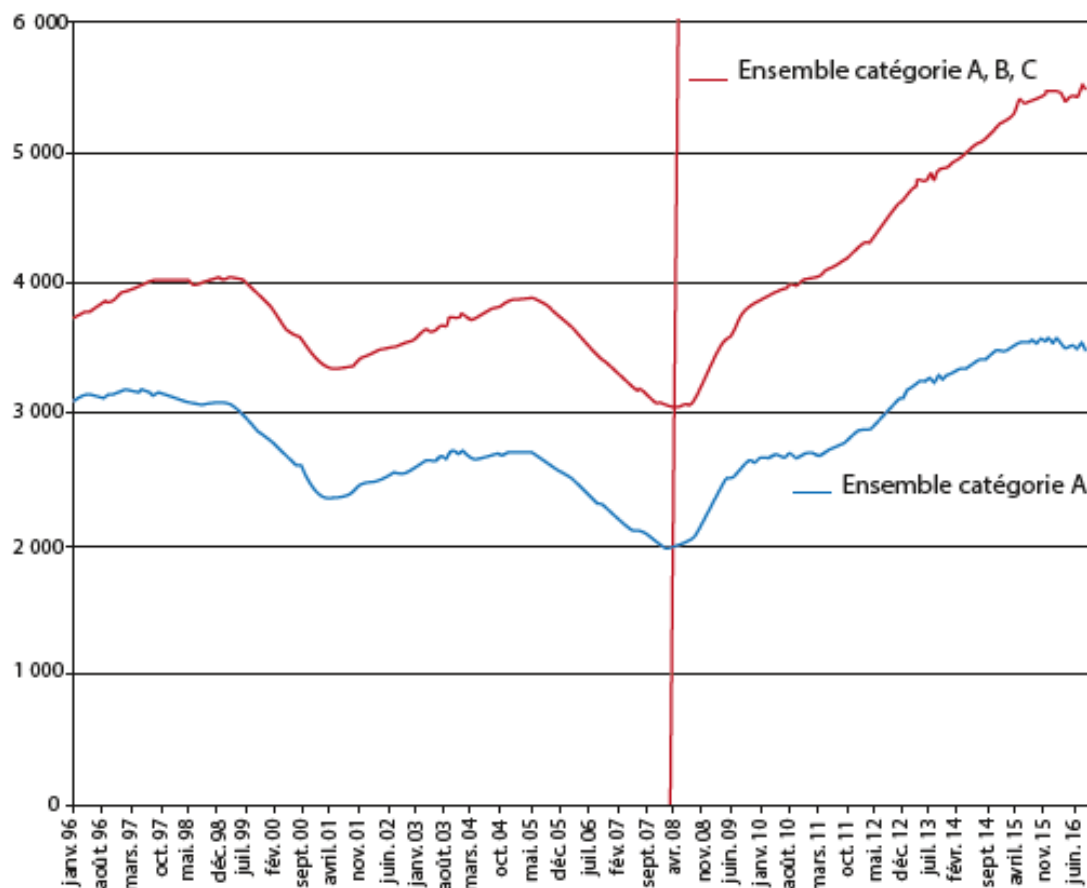
À nouveau, il est utile de discuter les conséquences de ces constats du point de vue des politiques publiques. Ces évolutions contrastées entre la série du taux de chômage au sens du BIT (graphique 1) et celles des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (graphique 2) indiquent que la crise a développé un halo autour du chômage, c'est-à-dire des situations qui ne relèvent ni tout à fait du chômage, ni tout à fait de l'emploi au sens du BIT.

On a assisté en particulier à une montée en puissance du nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite (qui fait s'écarter les deux courbes du graphique 2).

Ce phénomène signale une montée de la précarité sur le marché du travail et est associé à la progression des contrats courts et / ou à temps partiel, dans le flux des nouvelles embauches. Il est lié aussi à des changements dans les comportements d'inscription des demandeurs d'emploi, qui demeurent inscrits sur les listes de Pôle emploi

et poursuivent une recherche plus ou moins active, même après avoir trouvé un emploi. L'offre et la demande d'emploi sont donc concernées par ces mutations qui signalent une plus grande fragilité des situations d'emploi. Du point de vue de l'action publique, ces constats conduisent à renforcer les mesures permettant de sécuriser les parcours professionnels. On peut souhaiter mieux protéger l'emploi ou, dès lors que l'on reconnaît que les chocs professionnels sont inévitables au long d'une carrière, mieux équiper les personnes. Un meilleur accès à la formation professionnelle tout au long de la vie irait dans cette direction. On peut aussi interroger les institutions du marché du travail, en particulier le fonctionnement de l'assurance chômage, qui peut contribuer à encourager ces situations au travers des règles d'indemnisation.

Graphique 2 : Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi² (en milliers)



Source : Pôle emploi

Champ : France métropolitaine

Le trait vertical matérialise le début de la grande dépression en France.

(2) Les demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi

Catégorie A : Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Catégorie B : Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e de 78 heures ou moins au cours du mois).

Catégorie C : Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e plus de 78 heures au cours du mois).

Document 2

Vers quelle flexibilisation du marché du travail en France ?

Arnaud Chéron, Cahiers français n° 394, septembre-octobre 2016, Quelles réformes pour le marché du travail ?

En France, les réformes récentes en matière de règles de rupture du contrat de travail se sont globalement inscrites dans une logique de flexisécurité « à la danoise » : davantage de flexibilité a été accordée aux entreprises tout en maintenant un niveau de sécurité conséquent aux travailleurs, puisqu'en parallèle il n'y a pas eu de véritable remise en cause du système d'assurance chômage, dont la générosité reste supérieure à la moyenne OCDE. En réduisant les freins à la création d'emploi, particulièrement pesants dans un contexte économique incertain, de nouvelles marges de liberté ont été accordées aux employeurs, susceptibles de favoriser essentiellement l'emploi des jeunes. Les trois dernières réformes de la protection de l'emploi, au cours d'une période où des gouvernements de couleurs politiques différentes se sont succédés, ont chacune conduit à une flexibilité marginalement accrue. Elles ont permis de sécuriser davantage la destruction de l'emploi pour les entreprises.

Sous la présidence de Nicolas Sarkozy, le renoncement au contrat unique à droits progressifs a laissé place à la loi du 25 juin 2008 sur la modernisation du marché du travail. Cette loi a principalement introduit, en sus de la démission et du licenciement, une possibilité de rupture conventionnelle du contrat de travail, « à l'amiable », destinée à assouplir le processus de séparation et sécuriser son coût pour l'employeur. L'objectif affiché est de limiter les possibilités de contestations ultérieures, quitte à accepter un coût plus élevé, mais certain. En l'occurrence, l'indemnité conventionnelle de rupture s'avère en moyenne deux fois plus élevée que l'indemnité de licenciement. Ce nouvel « outil » a d'ailleurs connu un certain succès, puisque les ruptures conventionnelles représentent environ 20% des fins de CDI.

Malgré cette première évolution du système, il restait fort à faire pour « normaliser » la situation française, où la difficulté à licencier excédait encore de 50% la moyenne de l'OCDE (selon l'indicateur OCDE 2013). De même, si depuis 2008, le nombre de recours auprès du conseil des prud'hommes a diminué de près de 25%, un récent rapport du Ministère des Finances souligne qu'une grande partie des licenciements demeure conflictuels : 30% d'entre eux induisent un recours par le salarié, seuls 5,5% sont résolus à l'issue de la procédure de conciliation et 60% des décisions prises en première instance donnent lieu à un appel. Ceci se traduit notamment par une durée des procédures de 15 mois en moyenne en 2012 (contre 12 mois en 2004).

Sous la présidence de François Hollande, la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi a encore assoupli et sécurisé les ruptures de CDI, tout en introduisant un renchérissement du recours aux CDD, ainsi que de nouveaux droits pour les salariés. Cette loi va plus loin que la possibilité de rupture à l'amiable, en instaurant notamment une possibilité de conciliation prud'homale en cas de litige au sujet d'un licenciement, avec une grille précisant les coûts pour l'entreprise allant de 2 à 14 mois de salaire selon l'ancienneté.

Enfin, la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », constitue une nouvelle étape vers la flexisécurité. Elle propose une nouvelle refonte du cadre législatif entourant les licenciements économiques collectifs. Les mesures proposées s'inscrivent dans la perspective d'une plus grande souplesse accordée à l'employeur dans la mise en œuvre des licenciements (libre choix du périmètre des critères d'ordre de licenciement, pas de contrôle administratif pour des licenciements de moins de 10 personnes en 30 jours, ...).

La législation des ruptures de contrats en France se réforme donc progressivement, par touches successives, depuis 10 ans. On l'a compris, la difficulté à réformer la protection des emplois tient au fait que la flexibilité induit des effets multiples n'allant pas systématiquement dans le sens de l'emploi. Pour autant, dans un contexte où l'insertion des jeunes est plus que délicate, cette flexibilité qui se met en place progressivement est susceptible de permettre aux plus jeunes de bénéficier des premiers signes actuels d'une reprise économique.

Document 3 : Taux de chômage par sexe et âge (en %)

	1980	1990	2000	2008	2010	2013	2015
Hommes	3,6	6,0	7,0	6,9	8,7	10,0	10,5
15 à 24 ans	8,2	13,0	15,1	19,1	22,2	23,7	25,1
25 à 49 ans	2,5	5,0	6,3	5,8	7,7	9,2	9,6
50 à 64 ans	3,2	4,5	5,4	4,9	5,5	6,8	7,6
65 ans ou plus	0,4	0,2	0,0	5,1	2,3	2,4	2,1
Femmes	7,3	9,7	9,5	7,9	9,1	9,7	9,5
15 à 24 ans	15,9	17,6	17,3	19,0	23,0	24,2	22,7
25 à 49 ans	5,1	8,7	9,3	7,5	8,4	9,1	9,1
50 à 64 ans	4,9	6,2	6,0	5,0	5,6	6,5	6,4
65 ans ou plus	0,2	0,4	0,0	4,5	2,6	2,8	1,8
Ensemble	5,1	7,6	8,1	7,4	8,9	9,8	10,0
15 à 24 ans	11,6	15,1	16,1	19,0	22,6	23,9	24,0
25 à 49 ans	3,5	6,6	7,7	6,6	8,0	9,1	9,4
50 à 64 ans	3,8	5,2	5,7	5,0	5,5	6,7	7,0
65 ans ou plus	0,3	0,3	0,0	4,9	2,4	2,6	2,0

Champ : France métropolitaine, population des ménages, actifs de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi

Document 4 : Durée du chômage

	2008	2014	2010	2015
Ancienneté moyenne de chômage (en mois)				
Ensemble	13,2	14,2	13,3	14,6
Hommes	13,6	14,7	13,7	15,2
Femmes	12,8	13,7	12,9	13,9
Proportion de chômeurs au chômage depuis 1 an ou plus (en %)				
Ensemble	37,9	42,7	40,3	42,8
15 à 24 ans	24,9	29,2	30,0	27,3
25 à 49 ans	38,2	42,6	40,8	42,9
50 ans ou plus	55,5	58,4	53,6	60,2
Hommes	39,4	44,1	42,0	43,8
Femmes	36,5	41,0	38,7	41,6

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi

Document 5 : Taux de chômage selon la catégorie socioprofessionnelle ou le diplôme (en %)

	2003	2008	2010	2013	2015
Catégorie socioprofessionnelle					
Cadres	3,5	3,0	3,7	3,9	4,0
Professions intermédiaires	4,2	4,0	4,6	5,2	5,8
Employés	7,7	7,4	8,9	10,0	10,2
Ouvriers	9,4	10,2	12,8	14,6	14,6
Diplôme					
Brevet des collèges, CEP ou sans diplôme	11,3	12,7	14,5	10,9	16,8
Baccalauréat, CAP ou BEP	7,4	6,8	8,4	10,1	10,5
Bac + 2	5,3	4,3	5,1	5,7	6,3
Diplôme supérieur	6,4	4,7	5,3	6,1	6,2
Ensemble	8,1	7,4	8,9	9,8	10,0

Champ : France métropolitaine, population des ménages, actifs de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi

Document 6

La reprise au bout du Cice et du pacte de responsabilité ?

Bruno Ducoudré, Eric Heyer et Mathieu Plane, *Alternatives économiques*, 01.02.2016, Hors-série n°108

Près de huit ans après le déclenchement de la crise des subprime, la France affiche un produit intérieur brut (PIB) par habitant encore inférieur de 1,3 % à son niveau d'avant-crise. Et avec un taux de chômage supérieur à 10 % de la population active, elle compte un million de demandeurs d'emploi de plus que début 2008. Face à cette "très grande récession" et à une compétition fiscale accrue entre pays de la zone euro, le gouvernement a fait le choix, suite à la remise du rapport Gallois fin 2012, de privilégier une politique d'offre : l'objectif est de rétablir la compétitivité de l'économie française pour dynamiser l'emploi, tout en maintenant le cap de réduction rapide des déficits publics. Concrètement, cela s'est traduit par la création du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice), mis en oeuvre à partir de 2014, complété par le pacte de responsabilité, annoncé en janvier 2014 et appliqué l'année suivante.

Ces deux mesures, qui couvrent la période 2014-2017, représentent, à l'horizon 2017, une baisse de la fiscalité sur les entreprises de 41 milliards d'euros par an, financée principalement par une réduction de la dépense publique, mais aussi par une augmentation de 10 milliards d'euros de la fiscalité sur les ménages (TVA et fiscalité écologique). Cette politique de soutien massif aux entreprises qui, à ce stade, n'a pas permis de redresser l'économie française, va-t-elle finir par porter ses fruits et la conduire sur la voie de la reprise ? Telle est la question.

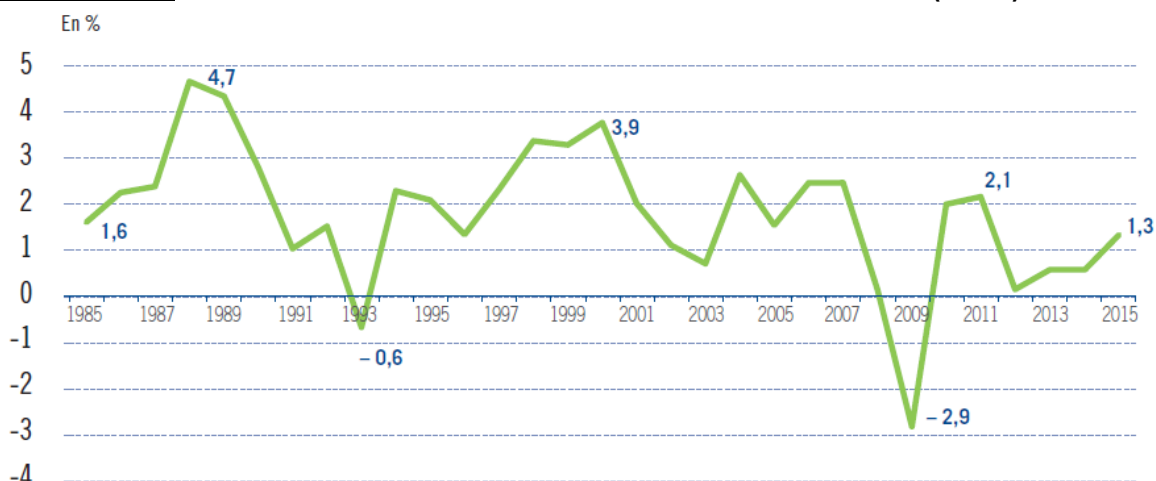
Le Cice est ouvert à toutes les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu. Il représente un montant égal à 6 % de la masse salariale correspondant aux rémunérations inférieures à 2,5 Smic. Sa montée en charge est progressive : le taux pour la première année a été fixé à 4 % et à 6 % pour les suivantes. Selon Bercy, la dépense comptable de Cice représenterait pour l'Etat 18,5 milliards d'euros en 2016 et atteindrait 20 milliards en 2018.

Entré en vigueur au début de l'année 2015, le pacte de responsabilité se traduit, quant à lui, par une baisse de la fiscalité de 11 milliards d'euros accordée aux entreprises à l'horizon 2017, avec la suppression de la C3S¹ et de la surtaxe de l'impôt sur les sociétés², ainsi que la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés. Il faut y ajouter une baisse de cotisations sociales patronales sur les salaires compris entre 1 et 1,6 Smic dès 2015, puis une autre sur ceux compris entre 1,6 et 3,5 Smic à partir d'avril 2016, pour un montant total de 9 milliards d'euros. Et une baisse des cotisations familles des indépendants et des artisans pour un montant de 1 milliard d'euros.

(1) C3S : La contribution sociale de solidarité des sociétés, qui finançait la protection sociale des travailleurs indépendants (artisans, commerçants, exploitants agricoles...). Avec sa suppression, son financement revient au régime général.

(2) Surtaxe de l'impôt sur les sociétés : Imputable de façon temporaire aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros, initialement pour la période 2011-2015.

Document 7 : Evolution du taux de croissance du PIB en France (en %)



Source : INSEE, comptes nationaux

Document 8

3,4 millions de salariés précaires en France

Observatoire des inégalités, 07.10.2016

Les trois quarts des emplois sont des contrats à durée indéterminée du privé (59 %) et de fonctionnaires dans le public (16 %) selon les données 2015 de l'Insee. 13 % des emplois ont un statut précaire, ce qui représente 3,4 millions de personnes. Il s'agit principalement de contrats à durée déterminée (7,5 % du total des emplois) et des intérimaires (2 %). [...]

Dans une période de chômage de masse, le statut de la fonction publique et le diplôme constituent une protection essentielle qui permet de se projeter dans l'avenir. La précarisation des statuts ne se généralise pas. Le marché du travail se fissure en deux univers opposés : des instables qui passent de CDD en intérim (surtout des jeunes peu qualifiés) et des salariés qui occupent des emplois stables (fonctionnaires, salariés qualifiés).

Répartition de l'emploi en France en 2015 selon le statut

	Nombre en milliers	Répartition de l'emploi total en %
Ensemble	25 844	100
Non-salariés	2 982	11,5
Salariés	22 861	88,5
* Dont salariés en contrat à durée indéterminée	19 489	75,4
- du privé	15 288	59,2
- du public	4 201	16,3
Contrats précaires	3 372	13,0
* Dont intérimaires	565	2,2
* Dont apprentis	365	1,4
* Dont CDD du privé	1 335	5,2
* Dont CDD du public	583	2,3
* Dont stagiaires et contrats aidés du privé	293	1,1
* Dont stagiaires et contrats aidés du public	231	0,9

Source : Insee - Données 2015

Champ : France métropolitaine.

Et les trois millions d'indépendants ?

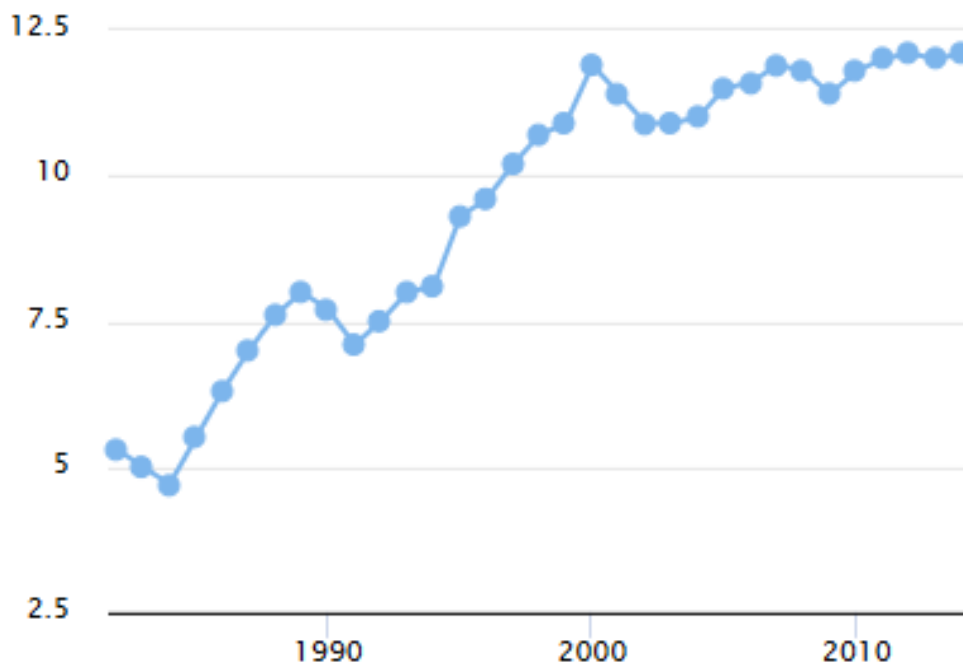
11,5 % des emplois - trois millions au total - sont occupés par des indépendants : ils ne perçoivent pas de salaire mais vendent leur production, des biens ou des services. A l'intérieur de cet ensemble - dont on parle peu -, les inégalités sont extrêmes, aussi bien en matière de précarité que de niveau de vie. Quoi de commun entre l'artisan maçon soumis aux aléas du bâtiment et le chirurgien de renom dont la clientèle est assurée ? A l'évidence, il faudrait intégrer une partie des indépendants les moins qualifiés au sein des emplois précaires.

L'évolution de la précarité de l'emploi

La hausse de la précarité n'est pas continue. Elle a augmenté principalement en deux étapes, entre 1982 et 1989 (de 5 à 8 %), puis entre 1993 et 2000.

En période de ralentissement économique, l'emploi précaire diminue dans un premier temps (11,4 % en 2009) car les intérimaires se retrouvent au chômage et les contrats à durée déterminée ne sont pas renouvelés. Inversement, la précarité se développe dans les premières phases des périodes de reprise ou de façon plus structurelle, sur le long terme avec une détérioration globale des conditions d'emploi.

Evolution du taux de précarité¹ en France (taux en %)



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans et plus.

Source : Insee

(1) Le taux de précarité est le rapport entre le nombre de contrats de travail en CDD, intérim et apprentissage, rapport à l'emploi total des 15 ans et plus.

Document 9

Les nouveaux indépendants économiquement dépendants ?

Estelle Sommeiller, Cahiers français, n° 398, mai-juin 2017, Demain, quel travail ?

Selon le paradigme prédisant l'avènement d'une société post-salariée, voire annonçant la fin du salariat, la révolution numérique que nous vivons aujourd'hui [...] expliquerait l'« uberisation » du travail. De quoi parle-t-on et qu'en est-il en France ? La société Uber a conçu une application informatique pour tablettes et smartphones afin qu'un client ayant immédiatement besoin de se déplacer un chauffeur privé disponible et se trouvant à proximité se rencontrent. Depuis ses débuts, Uber a étendu ses services déplacement à ceux de la livraison de repas ou de colis en zone urbaine. Sans recruter, Uber propose à quiconque de devenir chauffeur professionnel. Il suffit de posséder l'application Uber et d'avoir sa propre voiture. La nature du travail change radicalement. Le chauffeur commence son travail lorsqu'il le souhaite, c'est lui qui en décide les horaires, amples ou réduits, réguliers ou irréguliers. La rémunération n'est ni mensuelle, ni à la quinzaine, elle se réalise quasiment à l'acte. Voilà en résumé ce que signifie l'« uberisation » du travail.

Qu'en est-il en France ? Les publications de l'Insee permettent de mesurer la progression fulgurante des créations d'entreprises dans les transports et l'entreposage, incluant la livraison à domicile ces dernières années : + 56% en 2016 (par rapport à l'année précédente), après + 46% en 2015 et + 35% en 2014. Au sein de cette activité, les micro-entrepreneurs représentent 90% des créations.

Éléments de corrigé :

Les documents fournis font apparaître trois grandes évolutions sur le marché du travail français depuis 10 ans :

- I. La montée du **chômage** depuis la crise de 2008, notamment chez les jeunes et les ouvriers peu qualifiés ;
- II. Des réformes visant à la **flexibilisation** du marché du travail, notamment l'assouplissement des règles relatives à la rupture du contrat de travail, ainsi que l'allègement du coût du travail ;
- III. La montée de la **précarité** de l'emploi.

Il est attendu du candidat :

- Qu'il **identifie** ces trois grandes évolutions sur le marché du travail français depuis 10 ans ;
- Qu'il **structure** ces évolutions en distinguant (en lien avec le programme d'économie de STMG) les évolutions conjoncturelles du marché du travail français depuis 10 ans (I), des réformes structurelles opérées sur ce marché (II), et de leurs conséquences (III) ;
- Qu'il **relie** ces différentes évolutions dans le cadre d'une réflexion problématisée.

Exemple de problématique envisageable :

Montrer que la montée du chômage conjoncturel en France depuis 10 ans a entraîné des réformes structurelles sur le marché du travail, sources de précarité de l'emploi.

- I. La montée du chômage conjoncturel en France depuis 10 ans
 - Le lien entre le taux de croissance du PIB et le taux de chômage
 - Les populations les plus touchées par le chômage
- II. Les réformes structurelles sur le marché du travail
 - L'assouplissement des règles relatives à la rupture du contrat de travail (rupture conventionnelle, lois du 14 juin 2013 et du 6 août 2015)
 - L'allègement du coût du travail (Cice, Pacte de responsabilité)
- III. La précarisation croissante de l'emploi
 - La montée de la précarité chez les salariés (CDD, intérim)
 - La montée de la précarité chez les travailleurs indépendants (uberisation).

D'autres problématiques sont envisageables, par exemple :

Montrer les évolutions à la fois conjoncturelles et structurelles sur le marché du travail en France depuis 10 ans.

- I. Les évolutions conjoncturelles du marché du travail français depuis 10 ans et leurs conséquences
 - Evolution : lien entre le taux de croissance du PIB et le taux de chômage
 - Conséquences : les populations les plus touchées par le chômage
- II. Les réformes structurelles du marché du travail français depuis 10 ans et leurs conséquences
 - Réformes : assouplissement des règles relatives à la rupture du contrat de travail (rupture conventionnelle, lois du 14 juin 2013 et du 6 août 2015), allègement du coût du travail (Cice, Pacte de responsabilité)
 - Conséquences : la précarisation croissante de l'emploi, à la fois pour les salariés (CDD, intérim) et pour les travailleurs indépendants (uberisation).

Montrer les causes et les conséquences de l'évolution du marché du travail en France depuis 10 ans.

- I. Les causes conjoncturelles de l'évolution du marché du travail français depuis 10 ans
 - Le lien entre le taux de croissance du PIB et le taux de chômage
 - Les populations les plus touchées par le chômage
- II. Les conséquences structurelles de l'évolution du marché du travail français depuis 10 ans
 - Les réformes : assouplissement des règles relatives à la rupture du contrat de travail (rupture conventionnelle, lois du 14 juin 2013 et du 6 août 2015), allègement du coût du travail (Cice, Pacte de responsabilité)
 - La précarisation croissante de l'emploi : pour les salariés (CDD, intérim) et pour les travailleurs indépendants (uberisation).

Composition du jury de la session 2018 :

Président du jury : Monsieur Olivier BERMIS, professeur agrégé d'économie-gestion, IUT de Bordeaux.

Membres du jury :

- Madame Caroline GEY, agrégée de sciences économiques et sociales, CITECO, Cité de l'économie et de la monnaie ;
- Madame Françoise MAGNAN-MARIONNET, économiste, service de la Zone franc et du financement du développement, Direction Générale des Études Internationales, Banque de France ;
- Madame Déborah MONTEL, travaillant dans le service comptabilité, contrôle, études et pilotage de la Direction Générale des Ressources Humaines, Banque de France ;
- Monsieur Guillaume VALLET, responsable du Pôle lycéen, Direction de la Formation, Banque de France ;
- Madame Alexandra ALMIMOFF, agrégée d'économie-gestion, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional, académie de Créteil.

Annexes :

Copie lauréate n°1 : Quentin DROUHOT

La crise, l'événement déclencheur d'un marché du travail en perpétuel changement.

Aujourd'hui, le chômage en France a atteint les 9,8% en 2017, soit une légère diminution car celui-ci était de 10,4% en 2016. Mais la crise de 2008 serait à l'origine de ce taux de chômage élevé.

Comment l'Etat a agi suite à la crise de 2008 qui a impacté le marché du travail ?

Dans une première partie, nous identifierons les effets de la crise sur le marché du travail. Par la suite, nous verrons les différentes inégalités présentes sur le marché du travail. Pour finir, nous nous intéresserons aux différents outils utilisés par l'Etat pour lutter contre les changements présents sur le marché du travail.

A) La crise, un événement néfaste pour le marché du travail.

La crise de 2008 a eu des effets aggravants notamment sur le taux de chômage de la France qui était déjà élevé. Depuis 2008, la situation du marché du travail s'est fortement dégradée, avec une augmentation de trois points du taux de chômage. Le nombre de chômeurs au premier trimestre 2008 était de 1,9 million, celui-ci a connu une augmentation de 40% soit 2,9 millions de chômeurs début 2015. Mais si nous regardons les taux de chômage ils ont toujours été élevés, cela fait maintenant trente ans que le taux de chômage n'est pas descendu sous la barre des 7%. Donc la crise n'est pas la principale cause d'un taux de chômage aussi élevé.

Ce taux de chômage serait lié aussi à un mauvais appariement entre l'offre et la demande (sur le marché du travail l'offre est la demande d'emploi et la demande est les employeurs cherchant à embaucher).

La crise de 2008 a permis d'identifier une défaillance du processus et appariement entre l'offre et la demande de travail. Sur le marché du travail (lien de rencontre entre l'offre et la demande) il y a des problèmes au niveau quantité, c'est-à-dire que soit il y a trop de demande et pas assez d'offre, soit il y a trop d'offre et pas assez de demande. De plus les employeurs, donc la demande, attendent certaines qualifications et l'offre ne dispose pas des qualifications attendues, il y a donc un manque de qualité de l'offre.

En termes de chiffres, on peut très clairement identifier la catégorie d'âge touchée par le chômage, ceux sont les jeunes de 15 à 24 ans avec un taux de chômage de 24%. A titre comparatif la catégorie d'âge des 25 à 49 ans a un taux de chômage de 9,4%. Le taux de chômage des jeunes est donc deux fois supérieur à celui cité précédemment. La proportion de chômeurs de longue durée (depuis un an ou plus) sont les seniors de 50 ans ou plus, avec 60,2%. A titre comparatif, les jeunes représentent 27,3%.

La catégorie socio-professionnelle est le diplôme dont le taux de chômage est le plus élevé sont les ouvriers et les employés, avec 10,2% et 14,6% (selon la catégorie socio-professionnelle). Les diplômés les plus touchés par le chômage sont les brevets des collèges, CEP ou sans diplôme avec 16,8% et les baccalauréats, CAP ou BEP avec 10,5%.

Donc le chômage touche le plus les jeunes et les seniors, en termes de catégories socio-professionnelles ce sont les ouvriers et les employés. Les diplômés les plus touchés sont les diplômés inférieurs à bac plus deux.

B) La montée de la précarité sur le marché du travail

On a assisté à une montée en puissance du nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite (activité réduite = contrats précaires ; contrats de travail à durée déterminée ; contrats d'insertion...). Ce phénomène signale une augmentation de contrats précaires sur le marché du travail dans le flux des nouvelles embauches.

En France, les trois quart des emplois sont des contrats de travail à durée indéterminée du privé, soit 59 % des emplois, 16% sont des fonctionnaires et le reste, soit 13% sont des emplois dont le statut est précaire, ce qui représente 3,4 millions de personnes. Dans les emplois dont le statut est précaire ce sont principalement des contrats à durée déterminée. Le nombre de personnes dont le statut est précaire est énorme. Leur situation n'est pas stable et en cas de chômage de masse, seul le statut de la fonction public et le diplôme constitue une protection essentielle qui permet de se projeter dans l'avenir. Le marché du travail se divise en deux univers opposés : les 3,4 millions de personnes qui ont un emploi instable et qui ne peuvent pas se projeter et les salariés qui occupent un emploi stable et qui peuvent se projeter.

On peut, par ailleurs, remarquer qu'en période de récession économique, l'emploi précaire diminue car les intérimaires se retrouvent au chômage ainsi que les personnes ayant un CDD. A l'inverse la précarité se développe dans les premières phases de reprise économique ou sur une période de croissance économique avec une détérioration globale des conditions de travail.

A titre comparatif entre le contrat à durée déterminée et l'emploi précaire, le nombre de salariés disposant d'un CDI est de 1 949 milliers et le nombre de personnes ayant un contrat précaire est de 3 372 milliers en 2015.

D'après l'INSEE, la tendance générale du taux de précarité (rapport entre le nombre de contrats précaires par rapport à l'emploi total des 15 dernières années) est en augmentation. De plus, en 1992 le taux de précarité était d'environ 7% et en 2010 il était d'environ 12,2%, soit une augmentation du taux de précarité de 5,2 points. Donc la précarité de l'emploi a augmenté, mais cela n'est pas lié à la crise de 2008.

C) Les différents outils utilisés par l'Etat pour faire face au changement sur le marché du travail.

Suite à la montée de la précarité, ces différents constats ont conduit à renforcer les mesures permettant de sécuriser les parcours professionnels, pour limiter l'emploi précaire. De plus si ce sont les moins qualifiés qui sont les plus sensibles à l'emploi précaire, l'Etat souhaiterait un meilleur accès à la formation professionnelle, mais aussi revoir le fonctionnement de l'assurance chômage.

Mais en termes d'actions réelles, le marché du travail est en perpétuelle amélioration notamment grâce aux réformes en matière de rupture du contrat de travail qui ce sont inscrites dans une logique de flexi-sécurité. C'est-à-dire que les entreprises peuvent licencier pour renouveler leurs équipes tout en maintenant un niveau de sécurité conséquent aux travailleurs.

Cela permet d'augmenter la marge de liberté des employeurs, tout en réduisant les frais à la création d'emploi, ce qui est susceptible de favoriser l'emploi des jeunes. De plus sous la présidence de Nicolas Sarkozy une possibilité de rupture conventionnelle du contrat de travail dit « à l'amiable » a été mise en place, celle-ci est destinée à assouplir le processus de séparation et sécuriser son coût plus élevé, mais certain. Mais malgré cette première évolution, les employeurs ont des difficultés à licencier.

Sous la présidence de François Hollande, qui a mis en place la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, cette seconde évolution a encore assoupli et sécurisé les ruptures de CDI tout en introduisant un renchérissement du recours au CDD.

Enfin, la troisième évolution sous la présidence d'Emmanuel Macron, vise à accorder plus de souplesse à l'employeur dans la mise en œuvre des licenciements. Cette flexibilité va permettre aux jeunes de bénéficier d'une facilité à l'embauche.

Près de huit ans après la crise de 2008, la France affiche un produit intérieur brut par habitant encore inférieur de 1,3% à son niveau d'avant crise. De plus elle affiche un taux de chômage supérieur à 10% de la population active.

Le gouvernement a donc fait le choix de privilégier une politique d'offre, ce qui a comme objectif de rétablir la compétitivité de l'économie française, pour dynamiser l'emploi, tout en réduisant rapidement les déficits publics. Concrètement cela s'est traduit par la création du crédit d'impôt pour la compétitivité de l'emploi (CICE) complété par le pacte de responsabilité.

Ces deux mesures vont permettre une baisse de 41 milliards d'euros (par an) de la fiscalité sur les entreprises grâce à la réduction de la dépense publique.

Mais cela va augmenter de 10 milliards d'euros la fiscalité des ménages (TVA...).

Le pacte de responsabilité se traduit par une baisse de la fiscalité de 11 milliards d'euros pour les entreprises avec la suppression de la contribution sociale de solidarité des sociétés et de la diminution de l'impôt sur les sociétés. De plus il faut aussi ajouter la baisse des cotisations sociales patronales sur les salaires.

Cela va permettre aux entreprises de pouvoir employer plus.

Pour conclure, la crise a permis d'identifier les différents problèmes et inégalités présentes sur le marché du travail. Mais aussi par la suite pouvoir se projeter et adapter le marché du travail pour augmenter la demande des entreprises. Et donc permettre de voir diminuer le taux de chômage en France.

Copie lauréate n°2 ex-aequo : **Bastien NOUET**

L'emploi occupe une place très importante dans l'ensemble des débats de notre société. Il est essentiel d'améliorer l'emploi et de lutter contre l'augmentation du chômage d'autant plus dans une période de crise et de dégradation du

marché du travail. Nous allons nous demander comment évolue le marché du travail en France depuis 10 ans ? Pour cela nous allons dans un premier temps aborder les conséquences de la crise sur le chômage puis dans un second temps la montée de la précarité et enfin les techniques mises en œuvre pour une éventuelle reprise économique.

Depuis début 2008, la France est plongée dans une crise persistante et une dégradation du marché du travail avec une augmentation du taux de chômage de l'ordre de 3 points. Selon le bureau international du travail, le nombre de chômeurs est passé de 1,9 millions en 2008 à 2,9 millions en 2015 soit une hausse de 40%. Ajoutons qu'en France, le taux de chômage n'est pas descendu sous la barre des 7% depuis plus de 30 ans. Il ne fait d'ailleurs qu'augmenter depuis 2008 sous l'effet de la crise. Dans ce contexte de crise grave, il convient de mobiliser les instruments politiques conjoncturels pour lutter contre le chômage. La progression du chômage remonte à bien avant la crise de 2008 ce qui nous montre bien une défaillance du processus d'appariement entre l'offre et la demande de travail. Le coût du travail, y compris le coût de l'embauche ainsi le coût de licenciement sont trop élevés et dépassent la productivité des emplois. La politique mise en œuvre de lutte contre le chômage doit absolument combiner des actions macroéconomiques ainsi que des réformes structurelles. Un autre indicateur intervient dans l'observation de la dégradation du marché du travail. Il s'agit du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à pôle emploi, qui est une source administrative à périodicité mensuelle mais dont les modalités d'inscription peuvent changer chaque année. Depuis 2016, le marché du travail français entrainait donc dans sa neuvième année consécutive de dégradation ininterrompue. Les taux de chômage nous montrent les différences entre chaque individu. Selon son âge, son sexe mais aussi en fonction de la catégorie socio-professionnelle à laquelle il fait partie ou le diplôme qu'il possède. La plus grosse différence notable est le taux de chômage des hommes de 15 à 24 ans qui est de 25,1% en 2015 à celui des 65 ans ou plus qui est de 2,1% en 2015. Cette marge importante quasiment identique mais légèrement inférieure chez les femmes s'expliquent par le nombre d'individus partant en retraite ce qui fait nettement chuter le taux de chômage des individus de 65 ans et plus. On peut aussi remarquer que depuis 2008 les femmes ont un taux de chômage inférieur à celui des hommes sauf en 2013 où il est de 24,2% contrairement aux hommes qui est de 23,7%. Sur l'ensemble on s'aperçoit que le chômage est plus présent chez les jeunes de 15 à 24 ans (24% en 2015), du fait du manque de diplôme, de la poursuite d'étude et même du fait que certains ne sont pas majeurs. Selon la catégorie socio-professionnelle on remarque que les ouvriers sont plus touchés par le chômage, 14,6% en 2015 que les cadres, 4% en 2015, ce qui s'explique directement par le diplôme qui nous montre bien que 16,8% des sans diplôme sont au chômage en 2015 comparés aux diplômés supérieurs qui ne sont qu'à 6,2% en 2015. Depuis 2008 le nombre de demandeurs d'emploi ne fait qu'augmenter toutes catégories confondues selon pôle emploi.

Les évolutions contrastées entre la série du taux de chômage au sens du BIT et celle des demandeurs d'emploi inscrits à pôle emploi nous prouvent bien que la crise a développé un halo autour du chômage. Ce phénomène engendre une montée de la précarité et est associée à la progression des contrats atypiques comme les contrats à durée déterminée (CDD), les contrats d'intérim et le temps partiel. L'offre et la demande d'emploi sont directement liées à ces grandes fragilités des situations d'emploi. Selon l'INSEE, depuis les années 2000 le taux de précarité en France se serait stabilisé au-dessus de 10% ne dépassant pas les 12% comparés aux années 1990 où il était de 7,5%. La hausse de la précarité a augmenté principalement en deux étapes, entre 1982 et 1989 (de 5 à 8%) et de 1993 à 2000. En période de crise l'emploi précaire diminue dans un premier temps puis se redéveloppe dans les premières phases de reprise économique avec une dégradation globale des conditions d'emplois. Pour parer à ce phénomène, le statut de la fonction publique et le diplôme constituent une protection essentielle qui permet de se projeter dans l'avenir. La précarisation ne se généralise pas, il y a d'un côté des instables qui passent de CDD en intérim et des salariés qui occupent des emplois stables. Selon l'INSEE, en 2015, 88,2% des individus recensés sont salariés dont 75,4% ont un CDI et 13% un contrat précaire (CDD, intérim, temps partiel...). Seul 11,5% d'entre eux sont non-salariés.

Pour faire face à cette « très grande récession » le gouvernement a fait le choix de privilégier une politique d'offre dont l'objectif premier est de rétablir la compétitivité de l'économie française tout en continuant de réduire efficacement les déficits publics. Cela s'est traduit par la création de crédits d'impôts et d'un pacte de responsabilité qui représente, à l'horizon 2017, une baisse de la fiscalité de 41 milliards d'euros par an. Le pacte de responsabilité se traduit, quant à lui, par une baisse fiscale de 11 milliards d'euros accordée aux entreprises avec la suppression de la contribution sociale de solidarité des sociétés et de la sur-taxe de l'impôt sur les sociétés ainsi que la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés. En France, les réformes récentes en matière de règles de rupture du contrat de

travail se sont inscrites dans une logique de flexi-sécurité, ce qui se traduit par une augmentation de la flexibilité accordée aux entreprises tout en maintenant un niveau de sécurité conséquent aux travailleurs. En réduisant les freins à la création d'emploi, particulièrement pesant dans un contexte économique trouble de nouvelles marges ont été accordées aux employeurs pour favoriser l'emploi des jeunes. Sous la présidence de Nicolas Sarkozy, ainsi que sous celle de François Hollande, deux modernisations du marché du travail ont été apportées. Le 29 juin 2008, le gouvernement renonce au contrat unique à droits progressifs et le remplace par une possibilité de rupture de contrat à l'amiable pour assouplir le processus de séparation et sécuriser son coût pour l'employeur. Le 14 juin 2013, cette fois, pour assouplir et sécuriser les ruptures de CDI en instaurant notamment une possibilité de conciliation prud'homale en cas de litige au sujet d'un licenciement. Il reste toutefois fort à faire pour « normaliser » la situation française.

Depuis 10 ans, le marché du travail subit une dure crise économique ce qui engendre un fort taux de chômage et une grande précarité. Grâce à une « uberisation » qui rend les nouveaux indépendants économiquement dépendant et par des ajustements de la législation des ruptures de contrat en France par touche successive. La France espère que cette nouvelle flexibilité qui se met en place progressivement sera susceptible de permettre aux plus jeunes de bénéficier des premiers signes actuels d'une reprise économiques.

Copie lauréate n°2 ex-aequo : Jules DE SOUSA LOPES MOREIRA

Lors de nombreux débats politiques, un sujet revient fréquemment et préoccupe énormément le gouvernement, c'est l'état du marché du travail, plus concrètement le chômage en France.

Le marché du travail est le lieu de rencontre entre les offreurs et les demandeurs de travail.

Alors, comment le marché du travail en France a-t-il pu évoluer sur la dernière dizaine d'années ?

Dans un premier temps nous pourrions constater l'évolution du marché et les causes qui vont avec, puis dans un second temps, nous étudierons les solutions mises en œuvre par l'Etat pour diminuer le taux de chômage.

Le chômage est très inégalitaire, il ne touche pas tout le monde de la même manière. En effet, celui-ci était plus élevé chez les femmes de 1980 à 2010. Cela peut s'expliquer par le fait que les femmes ont longtemps été touchées par un certain sexisme sur le marché du travail. On peut y ajouter les jeunes de 15 à 24 ans, qui sont au chômage car ils entrent sur le marché, ont peu d'expérience et les employeurs n'ont donc pas confiance en eux et ne préfèrent pas leur payer en plus des formations spécifiques au travail par exemple. De plus, on observe que les salariés et les ouvriers sont deux catégories socio-professionnelles majoritairement touchées ainsi que les personnes dotées ou non de diplômes faibles. Effectivement, elles ont moins de qualification que les hauts diplômés. Enfin, on peut remarquer qu'une fois sans emploi, les citoyens ont du mal à retrouver un emploi rapidement, il leur faut pour la plupart du temps, 13 à 14 mois. Certains ont encore plus de mal, en particulier les ménages âgés de 50 ans et plus, et restent encore plus longtemps sans emploi.

En août 2016, le pôle emploi a recensé pour la catégorie A 3,557 millions d'inscrits soit 80% de plus qu'en 2008. Pour les catégories B et C, c'est-à-dire les personnes recherchant un emploi et ayant une activité réduite dans le mois, on compte 5,518 millions d'inscrits soit 80% de plus qu'en 2008. Certains l'expliquent par une crise en 2008, mais avant celle-ci, le taux de chômage était tout de même à 7%. Cela s'explique alors par l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail sur le marché : il y a bien plus d'offre que de demande. De plus, ce chômage est majoritairement structurel, c'est-à-dire qu'il s'inscrit dans le temps. Par exemple, il y a beaucoup d'offres de travail qui ne correspondent pas aux nombreuses demandes qui requièrent un certain niveau d'étude. Il s'explique aussi par la rigidité du droit du travail, les employeurs ont du mal à prendre de nouveaux salariés puisque les coûts d'embauche ainsi que de licenciement sont très élevés et bien souvent supérieurs à la productivité de l'emploi.

Le gouvernement met tout de même certaines solutions en place pour réduire ce taux de chômage, mais quelles sont-elles ?

Pour réduire ce taux de chômage, il faudrait donc chercher à mieux protéger l'emploi, mieux équiper les personnes et peut-être même appliquer des règles d'indemnisation auprès de l'assurance chômage.

La France s'est donc inscrite dans une logique de « flexi-sécurité ». En effet, des nouvelles réformes ont pour objectif d'augmenter la flexibilité du travail des entreprises tout en garantissant la sécurité des travailleurs. L'Etat tente donc de réduire les freins à la création et destruction d'emploi (les coûts), d'installer un système de rupture conventionnelle qui permet aux employeurs de concilier avec leurs employés les conditions de licenciement. En plus

de ces réformes, l'Etat installe aussi le CICE qui réduit les fiscalités des entreprises en les contrebalançant sur les ménages, dans le but de pousser les entreprises à embaucher davantage. Ainsi qu'un pacte de responsabilité qui baisse et supprime certains impôts dans le même but.

Pour revenir sur le chômage qui touche beaucoup plus les ouvriers et les personnes avec de petits diplômes, il faudrait donc augmenter le niveau d'étude.

Pour conclure, le chômage peut toucher à son apogée d'ici peu, grâce aux réformes progressives que l'Etat installe depuis plus de 10 ans.

En attendant, il faut trouver un moyen de sauver les gens de la précarité. Alors les fiscalités mises en œuvre par l'Etat, et les organismes d'aide et d'assistance peuvent-ils aider de manière conséquente les personnes précaires ?

Copie lauréate n°3 : Daniel STICI

Peut-on envisager de retrouver une situation de plein emploi suite aux nouvelles évolutions sur le marché du travail des 10 dernières années ?

I) Oui, une situation qui est envisageable...

La flexibilisation du marché du travail en France permet aux entreprises de réduire certaines contraintes à l'embauche, c'est le cas de la logique de flexi-sécurité, mais qui tient aussi compte du salarié en sauvegardant le système d'assurance chômage. Dans un contexte économique difficile, cela permet la suppression des freins à la création d'emploi, de nouvelles possibilités ont été accordées aux employeurs afin de sécuriser davantage la destruction d'emploi, c'est ainsi que sous la présidence de Nicolas Sarkozy et par la loi du 25 juin 2008 (doc. 2) sur la modernisation du marché du travail, que les entreprises et les salariés, d'un accord commun ont la possibilité de rupture conventionnelle du contrat « à l'amiable », cette nouvelle rupture permet l'assouplissement du processus de séparation, et pour l'employeur un coût moins important, mais ne profite pas uniquement aux entreprises, mais aussi aux salariés puisque l'indemnité conventionnelle est deux fois plus élevée que l'indemnité de licenciement.

Cette flexibilité profite donc au salarié comme à l'entreprise, ce qui est fondamental, puisque cela permet aux entreprises d'embaucher davantage, et donc de réduire le chômage de long terme et d'essayer de garantir l'employabilité de tous.

Ces mesures pour la flexibilité ont aussi été soutenues par la présidence de François Hollande, qui crée une grille sécurisant les coûts pour l'entreprise, selon l'ancienneté et qui a pour objectif de sécuriser les ruptures du CDI pour les deux parties. Puis enfin, la loi Macron qui vise une plus grande souplesse accordée à l'employeur dans la mise en œuvre des licenciements. Toutes ces mesures visent à modifier la législation pour donner davantage de flexibilité aux entreprises et aux salariés, pour réformer la protection des emplois, de manière structurelle, et visant à réduire le chômage.

La relance de la compétitivité permet elle aussi de s'approcher davantage du monde idéaliste du plein emploi. L'Etat Providence qui selon les keynésiens sans avoir un rôle ultra dirigiste doit intervenir sur le monde économique, puisqu'il ne peut à lui seul se réguler du fait des divergences qui sont trop importantes. L'Etat essaie donc de rétablir la compétitivité de l'économie par deux mesures (doc. 6) qui couvrent la période 2014-2017, principalement par la baisse de la fiscalité sur les entreprises soit de 41 milliards d'euros par an, financée par la réduction de la dépense publique et par 10 milliards de fiscalisation sur les ménages (TVA), c'est le CICE. Et aussi, par le pacte de responsabilité qui favoriserait une baisse de la fiscalité de 11 milliards accordée aux entreprises à l'horizon 2017.

Les mesures permettraient d'être plus compétitives pour les entreprises, de produire donc davantage, elles embaucheraient donc plus et rétribueraient plus les salariés. Le pouvoir d'achat va alors augmenter, ce qui va relancer l'économie française, mais aussi d'influencer les entreprises qui se délocalisent, d'investir davantage sur le territoire national.

II) Mais, pas dans un avenir proche...

Tout de même, il est difficile aujourd'hui d'adopter une politique de lutte efficace contre le chômage du fait de sa complexité et de l'ampleur de celui-ci. Le chômage reste complexe à atténuer puisqu'il touche plusieurs catégories socio-professionnelles : les employés 10,2% du chômage en 2015 et les ouvriers 14,6%, ce qui a pour cause leur

manque de qualification : 16,8% de chômage pour les personnes possédant un brevet des collèges, CEP ou sans diplôme et 10,5% pour ceux possédant uniquement le baccalauréat (doc. 5).

Le chômage ne touche pas uniquement les personnes peu qualifiées, mais aussi les plus jeunes, 15 à 24 ans représentant 24% du chômage en 2015 selon l'INSEE (doc. 3).

On remarque aussi que ce chômage est de plus en plus long, il est de plus en plus structurel. En 2008, la proportion des chômeurs au chômage depuis un an ou plus représente 37,9% contre 42,8% en 2015. Les chômeurs restent sur une période de plus en plus au chômage, en conséquence le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à pôle emploi ne cesse de croître depuis 2008.

Les nouvelles technologies peuvent être des destructeurs d'emploi mais aussi favoriser la précarité des emplois. Et donc aussi d'augmenter le taux de précarité des emplois en France.

L'« uberisation » du travail est donc créatrice de précarisation en France, puisque au sein de cette activité, les micro-entrepreneurs représentent 80% des créations d'entreprises (doc. 8 et 9). Ceux-ci font partie des 11,5% d'emplois précaires en France, ainsi que les non-salariés qui représentent 3 millions de personnes au total, et une partie des indépendants les moins qualifiés qu'il faudrait intégrer aussi au sein des emplois précaires.

Dans un futur prochain, nous pourrions envisager une situation de « plein emploi », mais pour cela il faudrait intervenir de manière plus conséquente.